

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MAI 2018**

Séance du Conseil Municipal du 02 mai 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

CONVOCAION DU CONSEIL
EN DATE DU : 26.04.2018

AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU EN
DATE DU : **07 MAI 2018**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François,
GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul,
LINO Stéphanne, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric,
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINO Stéphanne,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. TAURINES André,

M. le Maire propose à l'assemblée de désigner M. André TAURINES comme
secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire constate que le quorum est atteint. La séance peut se tenir.

M. le Maire met au vote le procès-verbal de la précédente séance qui est
approuvé à l'unanimité.

Question n°1 :

OPERATION « CŒUR DE VILLE » N°2018-05 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES REHABILITATIONS DES FACADES
--

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre
de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les
propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le
cœur de ville et visibles du domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par
délibération du Conseil Municipal n° 2017-83 du 10 avril 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les conditions définies pour l'obtention des subventions,

Les travaux réalisés par les propriétaires concernés étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 27 avril 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2018 » de la Commune, opération 9006, Aménagement urbain, Nature 20422, subvention d'équipement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Question n°2 :

MODIFICATION DES PERIMETRES DE LA CARTE SCOLAIRE

Vu l'article 80 de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 donnant droit aux communes de régler par délibérations les affaires de la commune ;

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L212-7 donnant compétence aux villes pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de la sectorisation des écoles ;

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L212-8 précisant les modalités de dérogation au périmètre scolaire ;

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2018-2019, au vu des prévisions d'effectifs pour la rentrée et la répartition de la population en lien avec les nouvelles zones d'habitations, il apparaît nécessaire d'opérer une modification de la carte scolaire.

La modification de la carte scolaire se ferait comme indiqué sur les cartes annexées.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE les modifications proposées par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les différents documents liés à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Question n°3 :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE REGULARISER UN POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ETAT CONTRE L'ARRET DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DU 23 MARS 2018 – CONTENTIEUX CAPELLI.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Marseille, en date du 23 mars dernier, à propos du contentieux opposant la commune de Castelnaudary aux époux Capelli.

Considérant le jugement du tribunal administratif de Montpellier du 4 février 2016, suite à l'audience du 21 janvier 2016, rejetant la requête des époux Capelli sur l'action en réparation,

Considérant l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 23 mars 2018, suite à l'audience du 13 mars 2018, annulant le jugement du tribunal administratif du 4 février 2016,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de régulariser un pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 23 mars 2018 – contentieux Capelli.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser un pourvoi en cassation devant le conseil d'Etat pour l'affaire sus-désignée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Question n°4:

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS MAIRIE AU 1^{ER} MAI 2018

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2018 suite aux différents mouvements de personnel ainsi qu'à la commission administrative paritaire de mars autorisant des promotions de grade.

Monsieur le Maire précise les modifications apportées :

TABLEAU AU 1^{ER} MAI 2018 :

Sur 191 postes permanents pourvus en janvier 2018, l'effectif reste à 191 postes pourvus.

Cependant, plusieurs postes obligatoirement créés pour prévoir les changements de statut ou les promotions 2018 doivent être maintenus provisionnés en attente de la cap des promotions internes de juin, et des dates auxquelles les conditions sont requises pour les promotions validées ou de l'établissement des listes d'aptitude après concours.

Ceci explique le grand nombre de poste déclarés vacants (73) dont le détail est le suivant :

Parmi les titulaires :

3 postes sont conservés pour 2 agents détachés sur les emplois fonctionnels, et un détaché pour stage
2 postes sont conservés pour 2 disponibilités de droit
1 poste administratif est conservé pour reclassement
2 postes administratifs vacants sont conservés en attente de réorganisation
1 poste technique à temps non complet est conservé suite à départ en retraite
1 poste de brigadier-chef de police est conservé vacant dans l'attente de recrutement

Restent 23 postes provisionnés pour les promotions ou les réussites à concours.

Parmi les contractuels :

1 poste est conservé pour emploi de cabinet.
1 poste technique est provisionné en prévision de renforts ou remplacements
38 postes saisonniers restent vacants jusqu'en été

En résumé, l'effectif des postes permanents est arrêté à 195 dont 5 restent réellement non pourvus (un poste police en attente de remplacement, deux postes en attente de réorganisation des services, un poste conservé pour reclassement et un départ en retraite non remplacé provisoirement).

L'effectif **pourvu total** (comprenant les remplacements temporaires et renforts) passe à **214** postes car plusieurs contractuels sont actuellement présents en remplacements d'agents.

Le détail des grades figure dans le tableau du 1^{er} mai 2018 annexé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs Mairie au 1^{er} mai 2018 annexé.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 19h10.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 02 mai 2018.

Le Secrétaire de séance,

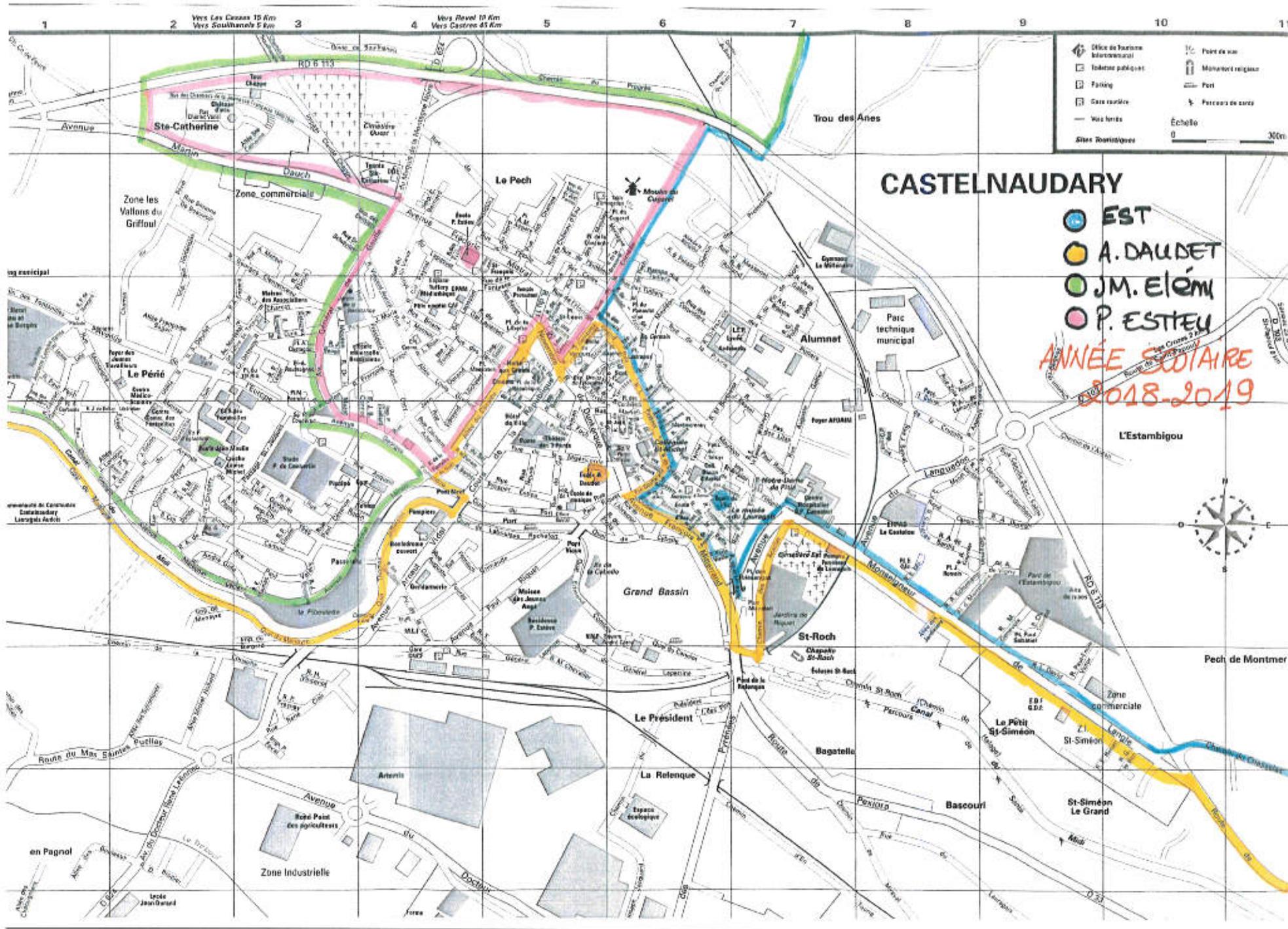


André TAURINES

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

<i>propriétaire</i>	<i>Traitement forfait</i>	<i>cadastre</i>	<i>adresse projet</i>	<i>Coût travaux TTC (€)</i>	<i>subvention Ville (€)</i>				<i>Date agrément</i>
					<i>taux</i>	<i>Subvention</i>	<i>Plafond</i>	<i>Montant à payer</i>	
Monsieur Emmanuel MARIN	Complet 120 € / m ²	AH 785	5 rue de la Terrasse	8 604.20	25 %	938.70	2 500.00	2 500.00	07/09/2017
			Rue du Marché			1 633.20			
			Rue Marfan			1 563.60			
Monsieur Pierre-Yves GUIRAUD	Complet 120 € / m ²	AH 1006	13 rue Gambetta	9 893.62	25 %	1 267.05	2 500.00	2 500.00	11/05/2017
			Impasse des Carmes			1 468.35			
SCI GUARI et Filles – Monsieur Gérard GUARI	Complet 120 € / m ²	AH 1097	54 rue du Onze Novembre	14 600.08	50 %	3 592.80	3 000.00	3 000.00	26/10/2017 et 07/12/2017
			rue de l'Horloge			3 373.20			
			Mur pignon sud-ouest			1 023.00			

Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²

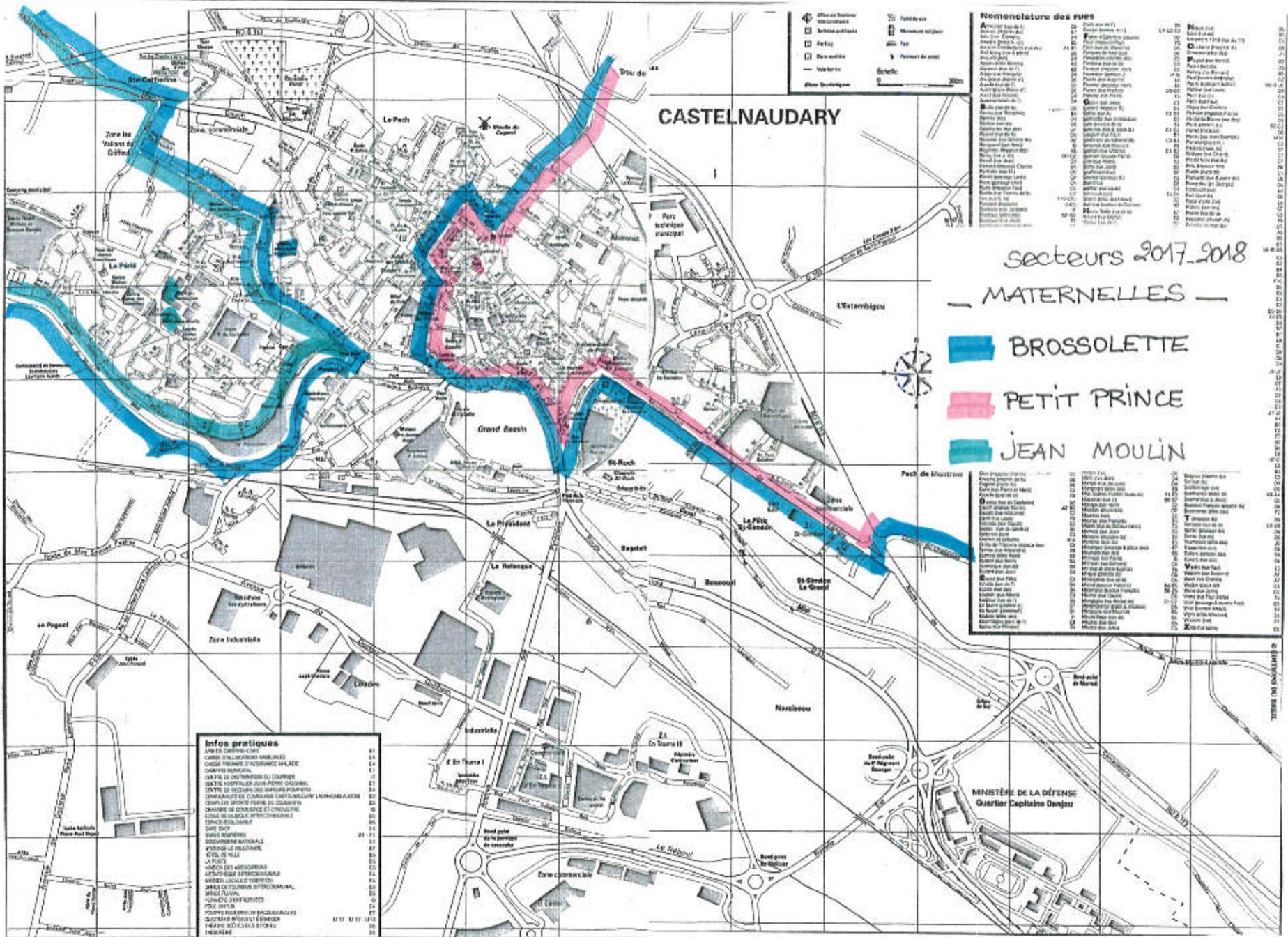


CASTELNAUDARY

● EST
 ● A. DAUDET
 ● J.M. ELÉMY
 ● P. ESTEY
 ANNÉE SOLITAIRE
 2018-2019

L'Estambigou

Pech de Montmer



MAIRIE DE CASTELNAUDARY
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2018

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	Catégories	Effectif budgété	Emplois pourvus	Dont TNC	Emplois Vacants
Emplois Fonctionnels					
DGS	A	1	1		0
DST	A	1	1		0
Filière Administrative					
Attaché hors classe	A	1	0		1
Attaché principal	A	2	2		0
Attaché	A	7	4		3
Rédacteur principal 1ère classe	B	5	4		1
Rédacteur	B	10	6	1	4
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	11	10		1
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	14	13		1
Adjoint administratif	C	6	4		2
Filière Technique					
Ingénieur principal	A	2	1		1
Technicien principal 1ère classe	B	3	3		0
Technicien principal 2ème classe	B	1	0		1
Agent de maîtrise principal	C	6	5		1
Agent de maîtrise	C	8	6		2
Adjoint technique principal 1ère cl	C	19	17		2
Adjoint technique principal 2ème cl	C	42	37	2	5
Adjoint technique	C	25	22	8	3
Filière Police Municipale					
Chef de police municipale	C	1	1		0
Brigadier chef principal	C	4	3		1
Filière Médico-Sociale					
Atsem principal 1ère classe	C	4	4		0
Atsem principal 2ème classe	C	6	6		0

Filière Culturelle					
Assistant de conservation Principal 1ère	B	3	3		0
Assistant de conservation Principal 2ème	B	1	1		0
Filière Sportive					
Conseiller principal 2ème classe des APS	A	1	1		0
Educateur A.P.S. principal 1ère classe	B	3	3		0
Educateur A.P.S.	B	1	0		1
Opérateur principal des APS	C	1	1		0
Filière Animation					
Animateur principal 1ère classe	B	2	2		0
Animateur principal 2ème classe	B	1	1		0
Animateur	B	2	2		0
Adjoint d'animation principal 2ème cl	C	10	7	1	3
Adjoint d'animation	C	5	5	0	0
EFFECTIF des TITULAIRES		209	176	12	33
PERSONNEL NON TITULAIRE					
Grades	Catégories	Effectif budgété	Emplois pourvus	Dont TNC	Emplois Vacants
LOI du 26 janv 1984 Art.3 -2 : attente concours, faire face tempnt à une vacance d'emploi					
Educateur des APS principal 2	B	1	1	0	0
Technicien territorial	B	1	1	0	0
Adjoint administratif	C	1	1	0	0
Adjoint technique	C	1	1	0	0
Art. 3 -3 : contrats non réguliers ou CDI art. 3-4 alinéa II					
Ingénieur chargé de mission énergie	A	1	1	0	0
animateur hip hop	B	1	1	1	0
ateliers culturels cdi	B	1	1	1	0
Adjoint d'animation	C	8	8	7	0
N. T. SUR POSTES PERMANENTS		15	15	9	0
TOTAL POSTES PERMANENTS		224	191	21	33
NON TITULAIRES SUR POSTES NON PERMANENTS					
Grades	Catégories	Effectif budgété	Emplois pourvus	Dont TNC	Emplois Vacants
LOI du 26 janvier 1984 : Art. 110					
collaborateur de cabinet	A	1	0	1	1

Art. 3 -1 : remplacement d'agents absents					
Adjoint technique	C	7	6	4	1
Adjoint d'animation		2	2	2	0

Art. 3 : 1° accroissement temporaire d'activité et 2° saisonniers					
Adjoint d'animation	C	4	4	4	0
Adjoint techn., admin., et d'animation	C	38	0	0	38
Contrats aidés, de droit privé					
Apprenti	C	1	1	1	0
CDDI (chantier d'Insertion)	C	10	10	10	0
TOTAL DES POSTES NON PERMANENTS		63	23	22	40
TOTAL GENERAL		287	214	43	73